



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

19 mai 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue par conférence téléphonique, le mardi 19 mai 2020 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Charles Mallette et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry; chacun des participants à la présente séance s'identifiant individuellement.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 19 mai 2020 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
 - 1.1. COVID-19 (Pandémie du coronavirus) - Séance à huis clos - Résolution
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020
4. Présentation des organismes et période de questions
5. Gestion et administration
 - 5.1 Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 5.1.1. Camionnette usagée – Appel d'offres – Lancement
 - 5.1.2. Tracteur John Deere – Disposition d'actif
 - 5.1.3. Balayage et nettoyage des rues - Soumissions reçues
 - 5.2. Administration – Direction générale
 - 5.2.1. Crise du COVID-19 (Coronavirus) – État de la situation
 - 5.2.2. Règlement général no. 275 modifiant le Règlement général no. 259 – Adoption
 - 5.2.3. Règlements d'emprunts – Soldes disponibles – Affectation
 - 5.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – M. Ellis Clark – Dossier sinistre - Avis de fermeture
 - 5.2.5. La Mutuelle des municipalités du Québec – Mme Mélissa Ducharme – Avis de réclamation - Accusé de réception
 - 5.2.6. Terrasses extérieures – Projet-pilote – Exercice 2020
 - 5.2.7. Comité rayonnement – Formation en tourisme
 - 5.2.8. Comité de promotion industrielle de la région de Richmond - Aide financière annuelle - Versement partiel
 - 5.2.9. Couvent Mont Saint-Patrice - Aide financière - Versement
 - 5.3. Police, incendies et sécurité civile
 - 5.3.1. MRC du Val-Saint-François – Rapport annuel des activités en sécurité incendie - Adoption



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 6.1. Musée de l'Ardoise – Aide financière accordée – Demande de réévaluation
 - 6.2. Maison des jeunes L'Initiative - Tournoi de golf des maires de la région de Valcourt – Annulation
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. Excréments d'animaux
 - 7.2. Travaux parc Richard-Arsenault
 - 7.3. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - Paniers de bienveillance
 - 7.4. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - Retour en classe des étudiants
 - 7.5. Ponts - Installation d'oriflammes
8. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2020-05-19-01

1.1. COVID-19 (Pandémie du coronavirus) - Séance à huis clos - Résolution

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 du Gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 du Gouvernement du Québec qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

(Adoptée)

2020-05-19-02

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-05-19-03

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroulant à huis clos, aucun citoyen n'est donc présent.

5. GESTION ET ADMINISTRATION

5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

2020-05-19-04

5.1.1. Camionnette usagée - Appel d'offres - Lancement

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette usagée.

(Adoptée)

5.1.2. Tracteur John Deere - Disposition d'actif

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2020-05-19-05

5.1.3. Balayage et nettoyage des rues - Soumissions reçues

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour le balayage et le nettoyage des rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants:



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Soumissionnaires	Balai aspirateur	Balai mécanique
Les entreprises Breton 2017	Aucune disponibilité - Cédule complète	Aucune disponibilité - Cédule complète
Les entreprises Clément Fortier	Aucune disponibilité - Cédule complète	Aucune disponibilité - Cédule complète
Les entreprises Myrroy inc. -	115 \$/heure, taxes en sus	120 \$/heure, taxes en sus

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter la plus basse soumission soit celle de Les entreprises Myrroy inc. au montant de 115 \$/heure pour l'usage d'un balai aspirateur et de 120 \$/heure pour l'usage d'un balai mécanique, le tout taxes en sus, pour un maximum de 100 heures.

(Adoptée)

5.2. Administration – Direction générale

5.2.1. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - État de la situation

Le directeur général explique que les employés de bureau sont tous revenus au travail à raison de 2 jours par semaine et en télétravail. Le service administratif sera ouvert au public la dernière semaine du mois de mai afin de permettre aux citoyens de payer le versement de taxes qui était dû le 15 avril dernier sans aucune charge pour les frais d'intérêts et ce, jusqu'au 30 mai 2020. Un horaire sera aménagé avec le personnel et sera diffusé sur les réseaux sociaux.

2020-05-19-06

5.2.2. Règlement général no. 275 modifiant le Règlement général no. 259 - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le Règlement général no. 275 modifiant le Règlement général no. 259. (Adoptée)

2020-05-19-07

5.2.3. Règlements d'emprunts - Soldes disponibles - Affectation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond effectue différents projets via des règlements d'emprunt approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le montant spécifié dans le règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation s'appuie sur des estimations d'achat ou de travaux crédibles;

CONSIDÉRANT QUE le financement à long terme s'effectue à l'occasion sur des estimés finaux de coûts d'achats ou de travaux;

CONSIDÉRANT les sommes financées en trop, soit les soldes disponibles, se doivent d'être réservées au règlement qui s'y rattache;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le solde du règlement d'emprunt no. 151, à savoir la somme de 371 434 \$, est réservé au règlement d'emprunt no. 151 et que le solde du règlement d'emprunt no. 162, qui représente la somme de 348 918 \$, est réservé au règlement d'emprunt no. 162.
(Adoptée)

5.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec - M. Ellis Clark - Dossier sinistre - Avis de fermeture

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec informant de la fermeture du dossier de réclamation de M. Ellis Clark.

2020-05-19-08

5.2.5. La Mutuelle des municipalités du Québec - Mme Mélissa Ducharme - Avis de réclamation - Accusé de réception

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a soumis une réclamation pour des dommages subis à son véhicule quand une branche d'arbre s'est affaissée sur celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Ville a fait enquête;

CONSIDÉRANT QUE le montant des dommages réclamé est inférieur à la franchise de 1 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 626,20 \$ à la réclamante, Mme Mélissa Ducharme, pour les dommages subis à son véhicule le 1^{er} mai dernier.
(Adoptée)

2020-05-19-09

5.2.6. Terrasses extérieures - Projet-pilote - Exercice 2020

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser, selon le plan de déconfinement du gouvernement du Québec en regard de la pandémie qui sévit actuellement et pour la période du 19 mai au 31 octobre 2020, dans le cadre de son projet-pilote, l'installation de terrasses extérieures aux endroits suivants, à savoir:

- la terrasse du bar Amigo;
- la terrasses du restaurant Richmond Pizza;
- la terrasse du bar Gunter;
- la terrasse du bar Justin Time;
- la terrasse de la Place René-Thibault;
- la terrasse de la Fromagerie Le Campagnard;
- la terrasse du Restaurant La Desserte;
- la terrasse du Restaurant La Vieille Gare



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

et ce, aux conditions suivantes:

- la construction de terrasses sur l'espace public est autorisée uniquement pour tout immeuble ayant un usage de restauration;
- une terrasse qui occupe l'espace public est une plate-forme ouverte, surélevée ou non par rapport au niveau du sol et attenante au bâtiment principal;
- une terrasse sur le domaine public ne peut être constituée que d'un seul niveau d'une hauteur maximale de 30 centimètres et être sans toiture;
- la construction d'une terrasse sur l'espace public doit obligatoirement avoir des panneaux d'une hauteur minimale de 1,37 mètre et maximale de 1,83 mètre couvrant les côtés donnant sur l'espace public. Toutefois, les panneaux à partir d'une hauteur de 0,9 mètre mesurée du niveau du plancher de la terrasse jusqu'à la hauteur maximale des panneaux devra être ajourée;
- un espace de 1,10 mètre doit être laissé libre pour la circulation entre la terrasse située sur l'espace public et le bord du trottoir;
- l'autorisation de la construction d'une terrasse sur l'espace public implique qu'aucun haut-parleur ne doit être installé sur la terrasse et aucune musique ne doit être projetée de l'intérieur du bâtiment principal vers la terrasse;
- la terrasse extérieure dans l'espace public ne doit pas être utilisée pour la présentation de concerts, de spectacles, de représentations théâtrales et cinématographiques ou d'activités de danse et aucune activité de cuisson ne doit avoir lieu sur la terrasse;
- les terrasses n'ayant pas de structure et utilisant l'espace public devront laisser une distance de 1,10 mètre du bord du trottoir et faire un aménagement paysager;
- la structure devra être démontée au plus tard le 15 novembre 2020.

(Adoptée)

2020-05-19-10

5.2.7. Comité rayonnement - Formation en tourisme

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de défrayer le coût de 13 inscriptions, pour un montant total de 1 000 \$ plus taxes, afin de permettre à certains membres du Comité rayonnement de Richmond de suivre la formation « 100% accueillant » offerte par le CEGEP de Granby et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

(Adoptée)

2020-05-19-11

5.2.8. Comité de promotion industrielle de la région de Richmond - Aide financière annuelle - Versement partiel

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de verser la somme de 30 000 \$ représentant la moitié de l'aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle de la région de Richmond.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2020-05-19-12

5.2.9. Couvent Mont Saint-Patrice - Aide financière - Versement

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement de la moitié de l'aide financière annuelle de 25 000 \$ au Couvent Mont Saint-Patrice ainsi que le versement d'une contribution de 20 000 \$ pour les projets de rénovation du bâtiment.
(Adoptée)

5.3. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

2020-05-19-13

5.3.1. MRC du Val-Saint-François - Rapport annuel des activités en sécurité incendie - Adoption

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers:

- d'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la ville de Richmond pour l'année 2019;

- de faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution. (Adoptée)

6. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2020-05-19-14

6.1. Musée de l'ardoise - Aide financière accordée - Demande de réévaluation

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'interprétation de l'ardoise est un organisme bénévole voué à la promotion de l'ardoise et à son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'ardoise est un matériau grandement utilisé dans l'architecture typique de Richmond;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir les efforts de développement et de promotion de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter l'aide financière accordée à l'organisme afin qu'il joue pleinement son rôle de faire rayonner la région de Richmond;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'augmenter l'aide financière de 2 812 \$ afin qu'elle se chiffre à 7 812 \$ pour l'exercice 2020. (Adoptée)

6.2. Maison des jeunes L'Initiative - Tournoi de golf des maires de la région de Valcourt - Annulation

Il est fait part d'une correspondance reçue de la Maison des jeunes L'Initiative de Valcourt informant que le tournoi de golf des maires qui devait se tenir le 5 juin 2020 est annulé en raison de la pandémie qui sévit actuellement.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1. Excréments d'animaux

Unaniment, les élus font part qu'il y a beaucoup d'excréments de chiens et de chats un peu partout dans la municipalité et particulièrement dans les parcs. Il est demandé qu'un appel soit lancé aux citoyens afin qu'ils fassent preuve d'un peu de civisme en leur rappelant qu'ils doivent ramasser les excréments et que des sacs à cet effet soient disponibles un peu partout sur le territoire de la municipalité dont, notamment, au parc Gouin et à la Place René-Thibault.

7.2. Travaux parc Richard-Arsenault

Les conseillers s'informent à savoir quel sera l'échéancier pour les travaux du parc Richard-Arsenault en ce qui concerne la plantation d'arbres et arbustes, l'installation de mobilier urbain et de l'escalier. Le directeur général adjoint renseigne les élus à l'effet que les travaux devraient commencer au début de juin.

7.3. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - Paniers de bienveillance

Les milieux communautaire et scolaire souhaitent apporter du réconfort à des familles qui se sont retrouvées dans une situation précaire durant la crise du coronavirus en créant les "Paniers de bienveillance" lesquels contiennent des denrées alimentaires et des jeux éducatifs/bricolage pour le réconfort des enfants.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

7.4. Crise du COVID-19 (Coronavirus) - Retour en classe des étudiants

Les conseillers souhaitent bonne chance aux jeunes qui vivent des moments particuliers en ce temps de pandémie et ont une pensée particulière pour les étudiants qui ne retourneront pas à l'école.

7.5. Ponts - Installation d'oriflammes

Les élus demandent que le directeur général s'informe auprès du ministère des Transports du Québec de la possibilité d'installer des oriflammes aux entrées des ponts MacKenzie et Frederick-Coburn.

2020-05-19-15

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 56, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

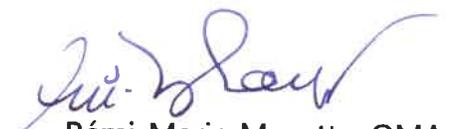


Maire



Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 730.



Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier